Envoyé en préfecture le 06/03/2026
Reçu en préfecture le 06/03/2026
Publié le
ID : 056-200066777-20260226-CC_20260226_23-DE

DÉPARTEMENT DU MORBIHAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

CONSEIL DE PLOËRMEL COMMUNAUTÉ

SÉANCE ORDINAIRE DU 26 FÉVRIER 2026

L'an deux mille vingt-six, le 26 février à 18H00, les membres du conseil de Ploërmel Communauté se sont réunis à la salle des fêtes de Ploërmel, sous la présidence de Monsieur Patrick LE DIFFON, sur convocations en date des 13 et 19 février 2026 qui leur ont été adressées par voie dématérialisée ou par écrit à leur domicile suivant le choix opéré par chacun conformément à l'article L.2121-10 du code général des collectivités territoriales.

Conseillers communautaires présents :
Martial LE BRETON ; Hania RENAUDIE ; Bruno GABARD ; Ronan COIGNARD ; Fabrice CARO (à partir de la délibération n°CC-024/2026) ; Sophie COUTANT ; Jacques BIHOUÉE ; Edwige MESSAGER ; André BRIEND ; Kévin ARGENTIN ; Marie-Noëlle AMIOT ; Jean-Paul CARAFRAY ; Stéphane ROUAULT ; Joël LEMAZURIER ; Maryvonne GUILLEMAUD ; Nicolas JAGOUDET ; Fanny LARMET (à partir de la délibération N°CC-025/2026) ; Jean-Yves JOSSE ; Martine GOUEDO ; Michel PHILIPPE ; Michel BERTHO ; Didier BOURNE ; Solène LE MOING ; Yves CHASLES ; Gérard REYNAUD ; Fabienne BRIERO ; Michel PICHARD ; Yolande MOREUL ; Josiane DENIS ; Nellie JOLIVET ; Philippe LOUAPRE ; Patrick LE DIFFON ; Chantal NICOLAS ; Maurice OLIVIER ; Elisabeth DERVAL ; Jacques MIKUSINSKI ; Hélène de ROECK ; Jean-Michel BARREAU ; Ghislaine de GIVRÉ ; Alain HERVÉ ; Monique GARAUD ; Pierre-Jean JARNO ; Ghislaine COUDÉ-PELARD ; Christophe LAUNAY (à partir de la délibération N°CC-023/2026) ; Charles-Édouard FICHET ; Daniel MANENC ; Christian LE NOË ; Hervé BRULÉ ; Jean-Charles SENTIER ; Annick DELSAUT ; Michel GORTAIS ; Florence PRUNET ; Olivier MILLET ; Nathalie GEFFROY.

Conseillers communautaires absents ayant donné pouvoir :
Didier GRELIER donne pouvoir à Fanny LARMET ; Anne VACHON donne pouvoir à Yves CHASLES.

Conseillers communautaires absents :
Jean-Marc DUBOT.

Kévin ARGENTIN est désigné secrétaire de séance.

Nombre de conseillers :
En exercice : 57
Présents : 51, 52 à partir de la délibération N°CC-023/2026, 53 à partir de la délibération N°CC-024/2026 et 54 à partir de la délibération N°CC-025/2026
Votants : 52, 53 à partir de la délibération N°CC-023/2026, 54 à partir de la délibération N°CC-024/2026 et 56 à partir de la délibération N°CC-025/2026
Quorum : le quorum étant atteint, le conseil peut valablement délibérer

---

OBJET : N°CC-023/2026 – PROPOS LIMINAIRES – COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS PRISES PAR LE BUREAU COMMUNAUTAIRE PAR DÉLÉGATIONS DU CONSEIL.

Rapporteur : Patrick LE DIFFON

Par délibérations N°CC-055/2020 du 16 juillet 2020, N°CC-105/2020 du 8 octobre 2020, N°CC-086/2023 du 15 juin 2023 et N°CC-136/2024 du 19 septembre 2024, le conseil communautaire a décidé, conformément à l'article L.5211-10 du code général des collectivités territoriales, de déléguer au bureau

Envoyé en préfecture le 06/03/2026
Reçu en préfecture le 06/03/2026
Publié le
ID : 056-200066777-20260226-CC_20260226_23-DE

communautaire un certain nombre de compétences dans le but d'assurer une simplification et une meilleure efficacité dans la gestion des affaires courantes.

Il doit être rendu compte périodiquement au conseil des décisions prises par le bureau.

Monsieur le président indique que le bureau communautaire a pris les décisions suivantes :

Séance du 12 janvier 2026

N° de l'acte	Intitulé de l'acte
N°BC-001/2026	Propos liminaires - Désignation d'un secrétaire de séance.
N°BC-002/2026	Propos liminaires - Adoption du procès-verbal du bureau communautaire du 15 décembre 2025.
N°BC-003/2026	Développement économique - Mise à disposition d'une parcelle pour l'installation d'un poste de transformation électrique et constitution d'une servitude de réseaux électriques sur le PA de Caradec (Guégon).
N°BC-004/2026	Développement économique - Attribution des aides aux entreprises dans le cadre du dispositif « Pass commerce et artisanat ».
N°BC-005/2026	Mobilité - Convention cadre de partenariat relative à la gratuité du Riv Bus et du Riv TàD.
N°BC-006/2026	Logement et cadre de vie - Programme local de l'habitat (PLH) – Attribution des aides aux particuliers dans le cadre de l'opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH).
N°BC-007/2026	Logement et cadre de vie - Programme local de l'habitat (PLH) – Attribution de l'aide au dynamisme des centralités.
N°BC-008/2026	Logement et cadre de vie - Programme local de l'habitat (PLH) – Attribution de l'aide à la création de logements locatifs meublés.
N°BC-009/2026	Assainissement - Convention définissant les modalités de conception et de mise en œuvre des réseaux d'assainissement réalisés sous maîtrise d'ouvrage privée en vue de leur raccordement au réseau d'assainissement public – Lotissement du Pont Perrin (Néant-sur-Yvel).
N°BC-010/2026	Tourisme - Attribution de l'aide aux particuliers pour le classement des meublés de tourisme.

Les décisions ainsi que leurs pièces jointes sont consultables à l'hôtel communautaire et sur le site internet de Ploërmel Communauté rubrique « publication des actes administratifs ».

Le procès-verbal des décisions prises par le bureau du 12 janvier 2026 est annexé au présent bordereau.

✧ ✧ ✧ ✧ ✧ ✧ ✧

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire procède à un vote qui donne les résultats suivants :

- **Votants :** 53
- **Pour :** 53
- **Contre :** 0
- **Abstention :** 0
- **Suffrages exprimés :** 53
- **Majorité absolue :** 27

➢ Compte tenu de ces éléments,
Le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés :

Envoyé en préfecture le 06/03/2026
Reçu en préfecture le 06/03/2026
Publié le
ID : 056-200066777-20260226-CC_20260226_23-DE

- **PREND ACTE** des décisions prises par le bureau par délégations du conseil.

Pour extrait certifié conforme,

Le président de Ploërmel Communauté
Patrick LE DIFFON

Le secrétaire de séance,
Kévin ARGENTIN

PLOËRMEL COMMUNAUTÉ
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux préalable par voie postale au siège de la communauté de communes (Place de l'hôtel de ville, BP 133, 56 804 Ploërmel cedex) et/ou d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Rennes par voie postale (3, Contour de la Motte, CS 44 416, 35 044 Rennes cedex) ou par voie électronique (application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.